

---

**Nombre de membres**

**Séance du 13 septembre 2016**

**en exercice:** 15

L'an deux mille seize et le treize septembre l'assemblée régulièrement convoquée le 13 septembre 2016, s'est réunie sous la présidence de **Monsieur Patrick LEHAGRE (Maire)**

**Présents :** 12

**Sont présents:** Monsieur Patrick LEHAGRE (Maire), Monsieur Jean AGEORGES (Adjoint Au Maire), Madame Yvette DUTERTRE (Adjointe Au Maire), Madame Muriel CHERUAU (Adjointe Au Maire), Monsieur Ghislain GUYON (Conseiller Délégué), Madame Christiane MACHEFER (Conseillère Municipale), Monsieur Yann JAUNASSE (Conseiller Municipal), Madame Marie-Pierre CHUM (Conseillère Municipale), Monsieur Alain GAUTIER (Conseiller Municipal), Madame Martine DEMEURÉ (Conseillère Municipale), Monsieur Sydney HATWELL (Conseiller Municipal), Madame Valérie BOUIN (Conseillère Municipale)

**Votants:** 15

**Représentés:** Jacques MOTARD par Jean AGEORGES, Christine LAVEAU par Ghislain GUYON, Jacques BOULLENGER par Sydney HATWELL

**Secrétaire de séance:** Marie-Pierre CHUM

---

Le procès-verbal de la réunion du 5 juillet 2016 a été approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire en ouverture de séance demande s'il peut être ajouté à l'ordre du jour le point suivant :

- Aliénation immobilière de la Salle Maurice PILORGE sise 1 rue du Clos FAROUX et d'un box propriété de la Commune sis 6, Place Andrée COUSIN à CHARENTILLY

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité l'ajout de ce point.

**COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE :**

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal, lors de chaque réunion ordinaire, des décisions du Maire intervenues depuis la précédente séance.

**Les décisions prises depuis la séance du 5 juillet 2016 concernent :**

- Conclusion d'un avenant n° 1 avec l'Entreprise FRESNEAU pour un montant de 2 172,24 € HT (ouvrage pour remplissage zinc en remplacement vitrage menuiserie initialement prévu et habillage zinc)
- Conclusion d'un avenant n° 1 avec l'Entreprise CHARRON Peinture pour un montant de 226,43 € HT pour la réalisation de travaux de peinture sur poteaux métalliques de l'entrée.
- Versement d'un acompte de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) pour le bâtiment Mairie d'un montant de 83 554,00 €.
- Recrutement d'un agent contractuel pour une quotité de service de 10/35<sup>ème</sup> du 16 août 2016 jusqu'au 20 septembre 2016. Cet agent intervient à l'école et l'entretien des bâtiments communaux.

Arrivée de Monsieur Yann JAUNASSE à 19h55.

- Conclusion d'un contrat avec l'entreprise HORY CHAUVELIN pour une intervention sur le réseau d'eaux usées sous plancher non visitable de l'école pour un montant de 3 644,17 € HT. Cela fait suite aux nombreux problèmes de bouchage des réseaux.
- Conclusion d'un contrat de travaux avec la Société DORDOIGNE pour la reprise des sols souples de l'école pour un montant de 968,80 € HT.
- Remboursement par l'assurance MMA dans le cadre de l'assurance dommages ouvrage pour la somme de 4444,17 € (Remboursement basé sur le HT des travaux désignés ci-dessus).

- Versement du Fonds de Compensation sur la Taxe de la Valeur Ajoutée année 2015 d'un montant de 21 285,66 € pour le Budget principal et de 6 066,48 € pour le Budget Assainissement.
- Achat de meubles pour l'école auprès de la Société IKEA pour un montant de 245,80 € HT
- Achat de meubles pour l'école auprès de la Société DIRECT D pour un montant de 1 003,40 € HT.
- Editions LA SADEL : 3245.59 € TTC (Manuels scolaires et fournitures scolaires)
- Editions NATHAN : 193,70 € TTC (Fournitures scolaires)
- Conclusion d'un contrat de prestation artistique pour l'intervention de Mme Pauline PEZERAT en éveil corporel à l'école de Charentilly.  
L'accord a été donné pour 2 classes (au lieu des 4 précédemment) pour un coût annuel estimé de 396,00 €. Il a été demandé, dans la mesure du possible, que ces interventions pour ces groupes se déroulent sur le Temps d'Activités Périscolaires (TAP). Madame Valérie BOUIN remercie au nom du corps enseignant la municipalité pour l'effort financier réalisé par la Commune et ajoute que cela n'est pas possible car Madame PEZERAT souhaite que cette prestation soit un projet pédagogique monté avec les enseignantes des classes de CP / CE1 et CE2.
- Monsieur le Maire expose qu'en début d'année 2017, il sera réétudié le dossier des Temps d'Activités Périscolaires pour la rentrée 2017/2018, le fonds d'amorçage versé par l'Etat arrivant à son terme. Monsieur le Maire rappelle que la mise en œuvre des TAP coûte 10 000,00 € / an à la Commune. A ce jour, l'État finance à hauteur de 50,00 € par enfant
- Conclusion d'un contrat de téléphonie / Internet avec le fournisseur Free pour l'école (Le fournisseur précédent était SFR). L'économie réalisée est de 600,00 € par an.

**Objet: Attribution à la commission urbanisme le suivi de la modification du PLU - DE 2016 053**

Monsieur le Maire indique que la Commune va devoir revoir son PLU (Plan Local d'Urbanisme), à ce titre, Monsieur Thierry LASSERRE de l'Agence Tourangelle d'Urbanisme est venu en Mairie le 7 septembre 2016 pour évoquer la faisabilité de faire une modification du PLU. Pour modifier le PLU, le délai de procédure est approximativement de 6 mois.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29;

**Vu** la délibération n° 2014\_27 du 4 avril 2014 relative à la création des commissions municipales,

**Monsieur le Maire expose:**

- **Qu'il** est envisagé de modifier le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil municipal le 13 décembre 2010.
- **Que** préalablement à la mise en place de la procédure de modification il est proposé de mener une réflexion sur les corrections qui pourraient être apportées à ce règlement d'urbanisme.
- **Qu'il** est proposé d'attribuer à la commission d'urbanisme le suivi de la modification du Plan Local d'Urbanisme qui est composée comme suit :

Président : M. Patrick LEHAGRE

Vice-Président : Jean AGEORGES

Membres :

- Yvette DUTERTRE
- Martine DEMEURÉ
- Christine LAVEAU
- Alain GAUTIER
- Jacques MOTARD
- Marie-Pierre CHUM
- Ghislain GUYON
- Jacques BOULLENGER

**Considérant** l'intérêt que revêt cette décision pour la Commune de Charentilly

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :**

- **Accepte** d'attribuer à la commission d'urbanisme le suivi de la modification du Plan Local d'Urbanisme de la Commune.
- **Rappelle que** ce comité de suivi sera composé comme suit :

Président : M. Patrick LEHAGRE

Vice-Président : Jean AGEORGES

Membres :

- Yvette DUTERTRE
- Martine DEMEURÉ
- Christine LAVEAU
- Alain GAUTIER
- Jacques MOTARD
- Marie-Pierre CHUM
- Ghislain GUYON
- Jacques BOULLENGER

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à cette décision.

**Objet: Piste de BMX - Mise en place d'un règlement d'utilisation - DE 2016 054**

Monsieur Ghislain GUYON expose que la mise en place de ce règlement vise à régir l'utilisation de la piste de BMX. A ce jour, la piste n'est pas encore finalisée. Le règlement sera apposé à proximité de la piste lorsque les travaux seront achevés. Monsieur Ghislain GUYON rappelle que c'est une piste non homologuée, qui est ouverte au public.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29;

**Monsieur le Maire expose :**

- **Qu'il** a été aménagé une piste de BMX, Bi-cross au niveau du parc d'activités à proximité de la Salle des fêtes Madeleine GUILLEMOT,
- **Qu'il** est proposé de réglementer l'utilisation de la piste BMX, Bi-cross afin de rappeler les interdictions, les règles de circulation sur la piste et les responsabilités des utilisateurs de cette piste.

**Considérant** l'intérêt que revêt cette décision pour la Commune de Charentilly

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :**

- **Décide** de mettre en place un règlement d'utilisation de la piste BMX, Bi-cross sise à Charentilly.
- **Dit** que le présent règlement sera annexé à la présente décision.
- **Autorise** Monsieur le Maire, à signer tous les actes afférents à cette décision.

**Objet: Aliénation immobilière de la Salle Maurice PILORGE sise 1 rue du Clos FAROUX et d'un box propriété de la Commune sis 6, Place Andrée COUSIN à CHARENTILLY - DE 2016 055**

Monsieur le Maire indique que la Salle Maurice PILORGE est très peu louée et que l'investissement pour réhabiliter ce bâtiment vétuste serait élevé. Par ailleurs, du fait que les travaux de la nouvelle Mairie seront achevés au cours du mois prochain, les Associations pourront réintégrer les locaux de la Maison des Associations.

Monsieur Yann JAUNASSE s'interroge sur le coût réel de cette salle.

Monsieur Ghislain GUYON expose que le coût de réhabilitation est d'environ 1 000,00 € du m<sup>2</sup>.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29, L 1311-5 et L 2241-1

**Monsieur le Maire expose :**

- **Que** la gestion des biens communaux, lorsqu'elle est mise au service du développement de la commune, peut comporter des actes de cessions de certaines parties du domaine communal.
- **Qu'en** vertu des articles L.1311-5 et L.2241-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, si les collectivités locales ont la capacité d'intervenir dans des opérations de vente, elles ne peuvent procéder qu'à des aliénations portant sur leur domaine privé ; les biens de leur domaine public ne pouvant être vendus qu'après déclassement.
- **Que** le premier alinéa de l'article L.1311-1 du Code général des collectivités territoriales dispose en effet que « les biens du domaine public des collectivités territoriales, de leurs établissements publics et de leurs groupements sont inaliénables ». L'aliénation de biens immobiliers appartenant au domaine privé communal requiert l'intervention préalable du conseil municipal avant que le Maire ne réalise la vente.
- **Que** l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales précise que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune.
- **Que** cette décision préalable sans laquelle aucune opération ne peut être commencée, permet au conseil municipal de définir les conditions générales de la vente du bien immobilier communal.
- **Que** le Conseil municipal a le choix entre l'adjudication et la vente de gré à gré. La liberté accordée au Conseil Municipal de décider des aliénations de biens immobiliers communaux de gré à gré ne dispense pas l'assemblée délibérante, après avoir décidé la vente, de fixer un prix de base ou un prix de retrait ainsi que les conditions de vente sous la forme d'un cahier des charges comme en matière d'adjudication.
- **Que** le cahier contiendra, notamment, les indications relatives à l'origine de propriété du bien en vente, les caractéristiques de ce dernier, l'énonciation du prix et les conditions particulières de la vente.
- **Qu'il** est envisagé de céder la Salle Maurice PILORGE sise 1, rue du Clos Faroux (surface de la parcelle 240 m<sup>2</sup> environ) comprenant une pièce principale de 32 m<sup>2</sup> 1 WC de 1,50m<sup>2</sup>, 1 cuisine de 11m<sup>2</sup>, 1 grenier: d'une surface de 20m<sup>2</sup> environ.et un garage d'une surface de 18 m<sup>2</sup> sis 6, Place Andrée COUSIN sur la parcelle AH 202 (surface de la parcelle 117 m<sup>2</sup> environ) à CHARENTILLY (37390).

**Considérant** que ledit immeuble n'est pas susceptible d'être affecté à un service public communal sans réaliser d'investissements colossaux notamment relatifs aux normes d'accessibilité,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité absolue (14 votes pour et 1 abstention pour l'aliénation), et à l'unanimité pour la fixation du prix, de ses membres présents ou représentés**

- **Accepte** d'aliéner la Salle Maurice PILORGE sise 1, rue du Clos Faroux (comprenant une pièce principale de 32 m<sup>2</sup> 1 WC de 1,50m<sup>2</sup>, 1 cuisine de 11m<sup>2</sup>, 1 grenier: d'une surface de 20m<sup>2</sup> environ.et un garage d'une surface de 18 m<sup>2</sup> sis 6, Place Andrée COUSIN sur la parcelle AH 202 (surface de la parcelle 117 m<sup>2</sup> environ) à CHARENTILLY (37390).
- **Précise** que la négociation se fera de gré à gré, suite à l'évaluation faite après visite par 2 professionnels de l'immobilier, pour un montant minimum de 43 000,00 € net vendeur.

- **Confie** la vente de ce bien à des professionnels de l'immobilier qui rédigeront le cahier des charges nécessaire à cette opération.
- **Décide** de faire borner ces parcelles, et de procéder au diagnostic de performance énergétique préalablement à l'opération d'aliénation.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.

### **Compte rendu des EPCI**

#### **CCGC – Conseil Communautaire du 11 juillet 2016**

Monsieur le Maire expose que lors de ce Conseil Communautaire il a été abordé les points suivants :

Développement économique : ZAC POLAXIS à Neuillé-Pont-Pierre – Autorisation de dépôt du permis de construire pour le bâtiment économique.

Finance :

Emprunt pour l'aire d'accueil des gens du voyage. Montant emprunter 350 000,00 € pour une durée de 15 ans à taux fixe 0.99 %.

Emprunt pour financer l'emprunt d'un chargeur télescopique – Budget déchets ménagers. Montant emprunté 30 000,00 € sur une durée de 5 ans à taux fixe de 0,5 %.

Par ailleurs Monsieur le Maire indique que le Fonds de péréquation intercommunal attribué à la CCGC pour l'année 2016 est de 381 105,00 €.

Avec cette dotation, il a été envisagé la création d'une micro-crèche sur la Commune de PERNAY et d'un plateau sportif couvert sur la Commune de Rouziers-de-Touraine qui serait également utilisé par Céréelles et Saint-Antoine-du-Rocher.

La Micro-crèche de PERNAY coûterait 400 000,00 € HT et serait subventionnée à hauteur de 200 000,00 € HT.

Le plateau sportif couvert coûterait 400 000,00 € HT et serait subventionné à hauteur de 100 000,00 € HT.

Par ailleurs il a été proposé que le FPIC soit retenu à + 30 % et, que ce montant soit reversé entre la Communauté et ses Communes membres. La part CCGC serait donc de 204 597,00 € et pour Charentilly le montant serait de 12 877,00 €.

Lors de cette réunion, il a également été autorisé de lancer le projet de micro-crèche à PERNAY. Ce projet sera notamment subventionné par la CAF, le Conseil Départemental, le Pays Loire Nature Touraine, la réserve parlementaire et, de la DETR. La dépense globale est de 480 000,00 € TTC.

Monsieur le Maire indique également que l'inauguration du Centre Tri'tout aura lieu le jeudi 29 septembre 2016 en soirée (à 18h00).

Concernant la culture, il a été dressé un bilan des spectacles en cours. En conclusion, au cours de l'année 2015, il y a eu 2 075 spectateurs. De janvier à juin 2016 il y a eu 3 745 spectateurs (avec 1 000 pour l'envol des cerfs-volants en mai dernier).

#### **CCGC - Commission bâtiments du 6 septembre 2016**

Monsieur Sydney HATWELL expose que lors de cette commission, il y a eu une présentation de l'OPAH faite par SOLIHA (ex PACT 37). Il a été fait un détail des aides qui peuvent être proposées aux particuliers.

La fiche de présentation est disponible sur le site internet de la Commune : [www.charentilly.com](http://www.charentilly.com)

Un fonds spécifique a été créé à la Communauté de Communes et, la CCGC abonde en faveur des projets retenus.

Concernant la halle sportive de Charentilly, il a été question du panneau de basket. Il semble qu'il y ait un défaut au niveau de la poutre faîtière, due à la fixation de la structure basket sur la poutre.

La CCGC ne souhaitant pas faire intervenir un expert dans le cadre de l'assurance de dommage ouvrage, elle va être acceptée un devis de réparation de 3 640,00 € HT.

Monsieur Ghislain GUYON demande si l'on a des nouvelles du passage de la commission de sécurité pour la halle sportive ?

Monsieur Sydney HATXELL répond que pour le moment ce dossier n'a pas été ré-ouvert par la commission bâtiments.

### **CCGC - Commission Culture du 8 septembre 2016**

Madame Muriel CHERUAU explique que lors de cette commission il a été remis aux membres de la commission des tableaux statistiques en reprenant les taux de fréquentation.

Le cinéma pour enfant n'est pas très fréquenté. Concernant la location de la Salle des 4 Vents le taux de réservation est un peu faible, car il y a un problème de concurrence et la salle est chère à la location.

Madame Muriel CHERUAU souhaiterait que les Associations du territoire soient favorisées à la location.

Le coût du programme culturel pour l'année 2017 est de 190 000,00 € environ.

### **CCGC – Conseil Communautaire du 12 septembre 2016**

Monsieur le Maire expose que lors de ce Conseil Communautaire il a été question de :

La fusion : Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire lors d'une rencontre avec les Présidents des Communautés de Communes du Castelrenaudais, de Racan et de Gâtine-et-Choisilles a retenu une fusion de Gâtine et Choisilles avec le pays de Racan.

Au sein de la Communauté de Communes Gâtine et Choisilles les 10 communes ont été appelées à voter sur la fusion. 8 Communes sont favorables à la fusion et 2 contre. Concernant Racan, 8 communes sont contre la fusion et 2 sont favorables.

Il en ressort que le nombre de sièges de conseillers a été validé, il y aura 36 sièges. Le périmètre a également été validé. Concernant le siège de la future Communauté de Communes, il n'a pas encore été validé. Le nom n'est également pas encore déterminé.

Développement économique : Aide à l'investissement immobilier des entreprises. Jusqu'en décembre 2015, le Département d'Indre-et-Loire avait un dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprises dénommé « ATOUT ECO 37 », abondé par la CCGC pour les dossiers concernant son territoire. Avec la Loi NOTRe, le dispositif ATOUT ECO 37 est devenu caduc. Il a donc été créé une aide à l'investissement immobilier des entreprises sur le territoire de la CCGC. Pour les entreprises qui s'installent nouvellement au sein d'un des sites d'activités de la CCGC l'aide à l'investissement correspondra à 5 % de la dépense éligible, plafonnée à 20 000,00 €. Pour les entreprises déjà existantes au sein des sites d'activités, l'aide à l'investissement immobilier des entreprises correspondra à 5 % de la dépense éligible, plafonnée à 7 500,00 €

#### Environnement :

Monsieur le Maire rappelle que l'ensemble du Conseil municipal est invité à l'inauguration du centre Tri'tout à Saint-Antoine du Rocher le 29 septembre 2016.

#### Marchés publics :

Une information a été donnée sur l'évolution du Code des Marchés Publics. Les marchés de moins de 10 000,00 € HT sont attribués par le Président, les marchés de 10 000,00 € à 90 000,00 € HT sont attribués par le bureau et les marchés situés entre 90 000,00 € et 209 000,00 € pour les fournitures et services et entre 90 000,00 € et 5 225 000,00 € pour les travaux sont attribués par le Conseil Communautaire. Au-delà de ces seuils, les marchés seront attribués par la Commission d'Appels d'Offres.

#### Aire d'accueil des gens du voyage

Attribution du marché de travaux pour l'aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage à Neuillé-Pont-Pierre.

### Petite Enfance, Enfance, Jeunesse :

Il a été donné des informations sur les actions en cours :

Le 7 septembre 2016, il y avait 27 enfants de Charentilly à l'ALSH (pour le mercredi après-midi).

Multi-accueils : il y a 3 enfants de Charentilly.

Concernant la micro-crèche de PERNAY, il y a deux modes de gestion possibles en Prestation de service Unique (PSU) ou Prestation d'Accueil de Jeunes Enfants (PAJE). La PSU est le mode de gestion actuel du multi-accueil de SEMBLANCAÏ. La PAJE revient aux familles, la CCGC finance la construction du bâtiment et, le met à disposition via une délégation de service public. Monsieur le Maire est favorable pour cette seconde crèche de Pernay au mode de gestion de la PAJE.

Madame Marie-Pierre CHUM explique le problème lié au remplissage des crèches (problème d'emploi du temps de travail des familles).

Madame Valérie BOUIN expose qu'il ne faut pas limiter l'accès à un certain nombre de revenus. et se demande si c'est un véritable projet communautaire, car c'est la Commune de PERNAY qui est en demande.

### Culture :

Il a été validé le programme culturel 2017 en vue de son dépôt à la Région. Une subvention régionale de 48 800,00 € est espérée.

### Finances :

Validation des bilans 2015 : (quelques chiffres)

- Déchets ménagers (tonnages des déchets)
  - Ordures ménagères : 2 305,2 t (154,1 kg/hab)
  - Emballages recyclables et papiers cartonnettes : 720,2 t (48,1 kg/hab)
  - Verre : 589,1 t (39,4 kg / hab)

La production d'ordures ménagères est restée stable en 2015.

Un rapport complet est disponible à la Mairie.

### CCGC - Commission Sport du 13 septembre 2016

Monsieur Yann JAUNASSE expose que lors de cette commission il a été évoqué la construction de la future halle sportive à Rouziers-de-Touraine. Les parois seraient isolées, mais pas chauffées. Les Communes veulent un vestiaire qui sera à leur charge.

Le permis de construire sera déposé avant le 31 décembre 2016.

Par ailleurs, il a été question d'un projet de grand gymnase avec tribunes à Neuillé-Pont-Pierre, il serait implanté derrière le collège.

L'école de musique organisera son spectacle le 6 mai 2017 sur le thème des danses celtiques (1 classe par école participera à ce spectacle).

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **URBANISME – INFORMATION**

Pour information le lotissement situé en face de l'école, est en phase de construction. 6 permis de construire ont été déposés. (Avec ces permis de construire, on est à 9 constructions nouvelles depuis le début de l'année)

### **SOREGIE – GAZ**

L'espace destiné à recevoir la cuve derrière le bâtiment des associations a été posée pendant l'été. Le raccordement final est prévu pour le 20 septembre 2016.

### **DEMENAGEMENT MAIRIE**

Les travaux ont pris un peu de retard dû aux vacances, le bâtiment est quasiment terminé. Concernant les abords, les travaux seront terminés mi-octobre.

Le déménagement est prévu pour la semaine du 17 au 21 octobre 2016. Le ménage sera effectué le lundi et mardi, déménagement le mercredi et jeudi. (Fermeture de la Mairie le Jeudi). Réouverture dans les nouveaux locaux le vendredi 21 Octobre 2016.

### **La Lyre de BEAUMONT-LA-RONCE**

La Lyre de Beaumont-la-Ronce recherche des nouveaux musiciens...de tous niveaux.

### **Collège du Parc de Neuilé-Pont-Pierre**

Il y a 20 élèves de plus. Il y a des horaires décalés pour les bus.

Monsieur Yann JAUNASSE explique qu'il y a un décalage de 15 minutes sur les trajets du soir. Ce dysfonctionnement a été indiqué au Président du SICP.

### **Journée du Patrimoines,**

Elles auront lieu le samedi 17 septembre et dimanche 18 septembre 2016.

Monsieur le Maire a tenu à remercier les bénévoles qui vont se relayer pour l'ouverture de l'église.

### **Urbanisme**

Un rappel écrit a été adressé aux administrés qui ne déclarent pas leurs travaux.

### **Divers – Cours d'Anglais,**

Il est proposé aux Charentillais, des cours d'anglais, à raison de 2h par semaine le jeudi de 10h30 à 12h30 au lycée de Fondettes.

Le coût est de 8 € de l'heure. Il y a déjà 5 habitants de la commune qui participent à ce cours qui sera assuré jusqu'à la fin du mois de décembre 2016.

### **Inauguration de la Mairie**

L'inauguration de la Mairie est prévue le samedi 24 juin 2017. Cependant, à la demande d'un conseiller municipal une journée porte ouverte sera organisée un dimanche matin avant la fin d'année.

### **Ecole**

Madame Valérie BOUIN présente les effectifs de la rentrée scolaire 2016/2017 :

Petite section : 19 élèves

Moyenne section : 16 élèves

Grande section : 13 élèves

Cours préparatoire : 14 élèves

Cours élémentaire 1 : 13 élèves

Cours élémentaire 2 : 18 élèves

Cours moyen 1 : 12 élèves

Cours moyen 2 : 13 élèves

Soit 118 élèves.



Madame Valérie BOUIN ajoute qu'en réunion de rentrée avec l'inspectrice et le DASEN, il a été fait un rappel sur la vigilance attentat. L'identité des inconnus est systématiquement demandée. Il sera fait 3 exercices de Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) et, 3 exercices d'évacuation incendie dans l'année.

Madame Valérie BOUIN rappelle que l'école doit être fermée en permanence.

### **PHOTOCOPIEURS ECOLE ET MAIRIE**

Monsieur le Maire indique que le contrat des photocopieurs Mairie et école arrivait à échéance. Une consultation auprès des sociétés spécialisées a été faite. Il en ressort qu'avec la meilleure proposition, l'économie réalisée sera de 1 200,00 € par an par rapport à ce que la Commune paye actuellement. Le gain porte tant sur la location des photocopieurs, que des coûts copies.

De plus le prestataire laisse les 2 photocopieurs en place à la collectivité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35.